

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du jeudi 5 février 2015

Le jeudi 5 février 2015, le Collège de l'Hadopi est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, sis au 4, rue du Texel dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, sur convocation de la Présidente.

Sont présents les membres du Collège suivants: Marie-Françoise MARAIS (Présidente), Jean BERBINAU, Elisabeth CREDEVILLE, Alain LEQUEUX, Christian PHELINE, Denis RAPONE, Bernard TRANCHAND.

ORDRE DU JOUR

Introduction de la Présidente; Point dépenses; Projet de réorganisation des services de la Présidente pour avis; Rencontre avec les représentants du personnel ; Autre points: Approbation du relevé de conclusions de la séance du 15 janvier 2015.

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

Introduction de la Présidente :

La Présidente fait un point d'actualité. Dans ce cadre, elle informe les membres du Collège de l'audition de l'Hadopi, prévue en avril, par la mission d'information sur le bilan et les perspectives de trente ans d'exception pour copie privée. Elle fait état du lancement par le CNC d'un service de référencement de l'offre de films en ligne. Une discussion s'engage entre les membres du Collège sur la complémentarité de ce service et l'expérimentation de l'Hadopi relative à l'ouverture des métadonnées associées aux catalogues des diffuseurs.

Les membres du Collège échangent également sur la mise en œuvre de la liste de services en ligne centralisés massivement contrefaisants. Monsieur RAPONE fait un bref résumé des entretiens qu'il a conduits.

La Présidente revient sur les débats en cours relatifs à la révision de la directive 2001/29 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

Point sur les dépenses : Les membres du Collège proposent qu'une réunion soit organisée avec les membres de la CPD pour discuter des questions budgétaires liées notamment aux dépenses engagées pour l'envoi des recommandations. Le Secrétaire général rappelle que la CPD a formulé la même demande.

Projet de réorganisation des services de la Présidente pour avis : La Présidente présente son projet de réorganisation des services aux membres du Collège qu'elle soumet à leur avis. La réorganisation proposée se justifie par la baisse de la subvention en 2015 et les contraintes budgétaires qui en découlent. Cette réforme poursuit trois principes : réalité, priorité et efficacité. Au titre des priorités exposées figurent la nécessité de préserver l'emploi autant que possible et la

poursuite de l'intérêt général. Une discussion s'engage entre les membres du Collège qui suggèrent certaines modifications au projet présenté.

Rencontre avec les représentants du personnel : Les représentants du personnel exposent aux membres du Collège leurs observations concernant le projet de réorganisation. Les membres du Collège se félicitent de la démarche de dialogue initiée. Ils estiment que la nouvelle organisation répond à la contrainte budgétaire et poursuit un objectif d'optimisation des synergies entre les équipes. Ils garantissent les représentants du personnel de l'utilité et de la pérennité de ce projet. Les membres du Collège donnent un avis favorable au projet de réorganisation.

Relevé de conclusions : Les membres du Collège approuvent le relevé de conclusions de la séance du Collège du 15 janvier 2015.

Le 5 février 2015,

La Présidente de l'Hadopi,


Marie-Françoise MARAIS